



Propositions pour améliorer le fonctionnement du CS, discutées lors de la réunion des 20-22 janvier 14.

A l'issue de ses 4 années de mandat, les membres du CS mandat 2010/2014 expriment beaucoup de frustration quant à la façon dont ils ont travaillé. Ils ont le sentiment que le temps qu'ils ont consacré au CS a surtout été perdu à donner des avis sur des questions sans enjeu. Pour vraiment tirer parti de l'expertise et de l'implication des membres du CS, il importe mieux organiser les délibérations. Sans mettre en cause les décrets qui régissent le fonctionnement du CS et en particulier, règlementent ses missions, il semble indispensable de mieux les hiérarchiser : elles sont trop nombreuses et ne peuvent faire l'objet de la même attention du CS en plénière.

Pour ce faire, le CS devrait s'appuyer plus sur son bureau, qui peut préparer les avis concernant les points mineurs et cadrer la discussion sur les points importants. Il devrait aussi mieux s'appuyer sur le travail des CSI et les autres instances du Comité national. Enfin, il doit obtenir de la direction générale d'autres modalités de dialogue.

- Relations avec la direction générale : Le Directeur général délégué à la science doit être l'interlocuteur privilégié du président du Conseil scientifique. Il doit intervenir à toutes les réunions du CS pour répondre aux questions posées et indiquer les suites que la direction générale entend donner aux recommandations que le CS aura votées la séance précédente. Entre les sessions, le contact doit être maintenu régulièrement entre le président du CS et le DGDS.
- Missions principales : La mission principale du CS est de veiller et de donner des avis sur la cohérence de la politique scientifique du CNRS et ses grandes orientations politiques. Pour ce faire, nous proposons de fonctionner de la façon suivante :
Chaque année, le CS devrait assister à une vraie présentation de la politique générale du CNRS, par le président assisté du DGDS, et cette présentation doit s'appuyer sur des documents communiqués à l'avance.
Le CS recevrait à chaque séance un ou deux directeurs d'institut afin que ceux-ci, assistés de leurs DAS et accompagnés du président de leur CSI, fasse une présentation de la politique d'institut. Puisque la politique de site est devenue un élément central de la politique du CNRS, le CS doit auditionner régulièrement les responsables de site.
Le rapport d'évaluation remis par la direction du CNRS aux instances qui l'évaluent doit être élaboré avec l'avis, voire la collaboration du CS.
Le budget doit lui être présenté de façon à privilégier les grandes masses qui permettent de se prononcer sur la répartition des moyens à l'intérieur de l'organisme. Le CS n'a pas pour mission de contrôler les dépenses. Les documents concernant le budget doivent être diffusés avant les réunions, et non après.
Le CS invite régulièrement des représentants des organismes étrangers importants pour la politique étrangère du CNRS, en utilisant si nécessaire la video conférence.

- Bureau : le bureau du CS ne doit pas comporter plus de 5 membres et il doit se réunir en amont des sessions.
Il prépare les dossiers sur tous les points soumis statutaire à l'avis du CS de façon à ce que la plénière du CS ne discute que les cas que le bureau aura considéré comme posant problème. Dans ce cas il désigne des rapporteurs. C'est le cas pour tout ce qui touche aux concours d'une part, et pour ce qui concerne les créations, suppressions et modifications d'unités de recherche. En fonction de l'ordre du jour, le bureau élabore la liste des documents et informations dont il aura besoin pour délibérer. Le président en fait la demande au DGDS. Le CS refusera de traiter d'une question pour laquelle il n'aura pas, à l'avance, reçu les informations nécessaires.
- Le CS et les autres instances du Comité national : le CS est partie intégrante du Comité national. Pour que le dialogue s'établisse réellement entre le CN et le collège de direction, les instances du CN doivent fonctionner de façon coordonnée. Par ailleurs, s'appuyer sur les avis donnés par les CSI et les sections est une autre façon pour le CS de hiérarchiser son activité et de se réserver le temps de délibérer au niveau qui est le sien, celui de l'organisme dans son ensemble.
 - o Vis-à-vis des CSI : le CS désigne un binôme de ses membres pour chacun des CSI de façon à veiller à ce que le CS soit représenté à toutes les réunions de CSI. Chaque fois qu'un avis du CS concerne plus particulièrement un institut, ce binôme veillera à consulter le président du CSI au préalable. Enfin chaque fois qu'un directeur d'institut est auditionné par le CS, le président du CSI est invité à participer à la discussion.
 - o CPCN : le président du CS est invité à chaque réunion de la CPCN et le président de la CPCN, à chaque réunion du CS. Dans l'année qui suit le nouveau mandat des sections, le CS examine les principes que chacune propose pour évaluer la qualité des recherches et des chercheurs et émet des recommandations de façon à préserver des principes communs à l'organisme.
 - o C3N : le C3N est l'instance de coordination du CN mobilisable en cas de crise. Le C3N est animé conjointement par les présidents du CS et de la CPCN et un coordinateur élu.
- Relations avec la communauté : Le CS veille à maintenir le lien avec l'ensemble de la communauté scientifique. Ses recommandations devraient faire l'objet d'une publicité par la direction de la communication du CNRS. Une fois par an, le président du CS adresse un message à l'ensemble des personnels.
- Relations internes au CS : le CS doit mieux tirer parti de sa composition et en particulier, du nombre important de chercheurs étrangers et de représentants de la recherche industrielle. Un document explicatif du fonctionnement du CNRS et du CS doit être élaboré à leur intention et une séance de présentation doit être organisée à leur intention avant le début de leur mandat afin qu'ils puissent pleinement suivre les débats. Un glossaire avec les sigles utilisés couramment pendant les discussions doit être régulièrement mis à jour et à leur disposition. Ces membres étrangers et représentant de la recherche industrielle doivent être invités à tour de rôle à présenter la façon dont la recherche est produite dans leur environnement.